

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), de l'Église Réformée de France (ERF) et du Centre Huit, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), le Secours Catholique Versailles, Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), CCR (Chacun-e raconte), CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et Communauté de Vie Chrétienne (CVX).

Cercle de silence Versailles

Lettre n° 39 - février 2013

Malgré une baisse du nombre de participants au cercle de silence de Versailles et dans plusieurs cercles en France, **la création d'un nouveau cercle de silence à Bayonne nous montre que ce mouvement est toujours dynamique et nécessaire.** Ils écrivent dans leur tract : *"Parce que le cercle de silence est une action non violente de protestation qui rassemble des hommes et des femmes d'horizons et de convictions philosophiques, politiques ou religieuses divers... nous en appelons à la conscience de chacun et vous invitons à rejoindre le CERCLE DE SILENCE".*

Des améliorations ont été constatées à la préfecture de Versailles :

- Les files d'attente sont beaucoup moins longues.
- Le traitement des dossiers déposés est plus rapide : 77 jours en moyenne.
- Les personnes sont reçues avec plus de respect aux guichets.
- Le traitement par voie postale des nouveaux dossiers laisse espérer un meilleur délai de réponses.

Histoire tristement ordinaire de familles sans-papiers des Yvelines

Depuis plus de 10 ans, Madame B., française depuis 2000, abrite dans son appartement près de Versailles ses 2 fils et leur famille : chacun son épouse et leurs 2 enfants nés en France à l'hôpital Mignot et scolarisés, en maternelle et en primaire, dont l'un « surdoué » ; tous connaissent la France : leur grand-père et arrière-grand-père, le sergent Mohamed L. a été dans les premiers à délivrer Notre-Dame de la Garde à Marseille le 25 aout 1944 !

Depuis des années, les 2 familles cherchent à se faire régulariser, en vain, malgré le soutien des nombreux parents d'élèves, d'enseignants, d'élus et de citoyens de leur commune et d'associations locales.

En septembre 2012, un des fils a obtenu une réponse positive à son dossier « 10 ans de présence en France » et son épouse, dans la lancée, a reçu un titre de séjour. Dans le cadre de la « Circulaire Valls » du 28 novembre 2012, l'autre couple a envoyé leurs 2 dossiers mi-décembre par voie postale, la seule admise par la préfecture aujourd'hui, et depuis, ils attendent leur convocation à la préfecture.

En janvier, madame B. et son fils aîné ont participé et tracté avec nous au Cercle de Silence de Versailles.

Information pratiques : permanences d'associations à Versailles

L'association **Dom'asile** a déménagé et se trouve maintenant au 23 rue de l'Ermitage à Versailles. Les permanences ont lieu les lundis de 10h à 12h et les mercredis de 14h30 à 16h30.

Les associations **Réseau éducation sans frontières, CEFY et Ligue des droits de l'homme** tiennent une permanence les vendredis de 14h à 18h à Versailles associations, 2bis place de Touraine à Versailles.

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 14 février, 14 mars, 11 avril 2013

Contact : cercledesilenceversailles@numericable.com